

Le concept de médiation en langues et en traduction

Mirela-Cristina POP*

Résumé : L'article traite des acceptions du concept de *médiation* dans le domaine des langues et de la traduction, telles qu'elles se reflètent dans la littérature. Dans un premier temps, nous passons en revue les usages généraux et spécifiques du terme *médiation*. Dans un deuxième temps, nous proposons d'éclairer la signification du concept dans le domaine des langues en lui assignant les acceptions de forme de la communication entre langues et cultures et d'activité de communication langagière. Dans un dernier temps, nous traitons du concept de *médiation* en traduction comme forme de médiation écrite, comme activité de communication interlinguistique et interculturelle.

Mots-clés : médiation, médiation linguistique et culturelle, langues, communication, traduction

1. Introduction

Le concept de médiation a connu, pendant certaines périodes, différentes formes et acceptions. La médiation représente un concept-clé dans la société actuelle : elle peut représenter un moyen de résolution des conflits, mais aussi un instrument de gestion et de négociation. Le concept de médiation prend différentes formes en fonction du domaine d'application (Gorghiu et al., 2011 : 17-19).

Le concept de médiation n'a pas bénéficié d'une étude systématique dans la littérature. Il existe toutefois des repères théoriques qui attestent l'existence de ce concept et son applicabilité dans divers domaines.

Notre étude prend en compte les dimensions du concept de *médiation* dans le domaine des langues et de la traduction. Le présent article est structuré en trois sections. La première section passe en revue les usages et acceptions, générales et spécifiques, du terme *médiation*. La deuxième section éclaire la signification du concept dans le domaine des langues en lui assignant les acceptions de « forme de la communication entre langues et cultures et d'activité de communication langagière ».

* Professor, PhD, Department of Communication and Foreign Languages, Faculty of Communication Sciences, Politehnica University of Timișoara. E-mail: mirela.pop@upt.ro

La troisième section traite du concept en traduction comme forme de médiation écrite, comme activité de communication interlinguistique et interculturelle.

2. Usages du terme *médiation*

L'examen d'un ensemble de définitions et d'écrits théoriques permet de cerner entre un sens commun, usuel, du terme *médiation* et un sens spécialisé, scientifique, articulé en fonction du domaine de référence.

Le *TLFi* définit la médiation comme le « fait de servir d'intermédiaire entre deux ou plusieurs choses ». En philosophie, la médiation représente l'« action de servir d'intermédiaire entre un terme ou un être duquel on part et un terme ou un être auquel on aboutit ».

La spécialisation usuelle est assurée par le domaine juridique où le concept trouve une stabilisation linguistique et fonctionnelle : « entremise destinée à concilier ou à faire parvenir à un accord, à un accommodement des personnes ou des parties ayant des différends » (*TLFi*). La médiation devient synonyme d'arbitrage, de négociation et de conciliation.

Le sens commun renvoie donc à une action de servir d'intermédiaire, d'établir une relation, une interaction en vue d'aboutir à un état plus satisfaisant. Les significations spécialisées s'actualisent selon le domaine de spécialité, mais on peut identifier une acception générique : entremise entre des partis ayant un différend, renvoyant à un mal entendu ou à un conflit et comportant une idée de conciliation ou de réconciliation. Davallon (2003 : 39) considère qu'« une idée de rupture, de décalage, reste toujours présente en arrière-fond de toutes les définitions de la médiation ».

En milieu professionnel, la médiation comme action de résolution des conflits est assimilée à une procédure, à des pratiques institutionnelles qui impliquent l'intervention d'un tiers intermédiaire, le *médiateur*. Cette acception renvoie au concept de *médiation institutionnelle* qui inclut des formes variées de règlement, telles que, par exemple, la *médiation judiciaire* ou la *médiation civile et commerciale*, réglée par les lois communautairesⁱ.

La *médiation en affaires* est synonyme de négociation, de résolution des conflits entre les parties prenantes :

« o modalitate alternativă de rezolvare a conflictelor, o procedură voluntară și confidențială prin care o terță persoană neutră, imparțială și fără putere de decizie – mediatorul – ajută părțile să ajungă la o înțelegere mutual acceptată în vederea încheierii conflictului imediat » (Gorghiu et al, 2011 : 47)ⁱⁱ.

En milieu d'affaires, la médiation présente les caractéristiques suivantes : la neutralité, l'impartialité, la confidentialité (excepté les cas judiciaires), le volontariat de la procédure de médiation.

Davallon (2003 : 41-43) regroupe les usages de la médiation en cinq catégories : la médiation *médiatique* (désigne le travail à l'intérieur des médias et met le journaliste en position de médiateur), *pédagogique* (implique la régulation des interactions éducatives), *culturelle* (la médiation esthétique, artistique, des cultures, etc.), *institutionnelle* (cet emploi renvoie soit à une conception politique soit à une approche sociale) et *technique* (désigne les opérations de technicisation du processus de communication).

En sciences de l'information et de la communication, la question est de savoir si la médiation peut devenir un concept scientifique et son effet sur la façon de penser la communication (Davallon, 2003 : 49), dans la mesure où la communication « apparaît comme la mise en œuvre d'un élément tiers rendant possible l'échange social ».

3. La médiation comme forme de la communication entre langues et cultures

3.1. La médiation comme activité de communication langagière

Le Cadre Commun de Référence pour les Langues (CECRL, 2001 : 71 et sv.) inclut la médiation parmi les activités langagières destinées à faire acquérir par les utilisateurs la compétence communicative (appelée « compétence à communiquer langagièrement »), à côté des activités de production, réception et interaction.

Dans la médiation, l'utilisateur joue le rôle d'intermédiaire entre des interlocuteurs qui ne partagent pas la même langue ou le même code :

« Dans les activités de médiation, l'utilisateur n'a pas à exprimer sa pensée mais doit simplement jouer le rôle d'intermédiaire entre des interlocuteurs incapables de se comprendre en direct. Il s'agit habituellement (mais non exclusivement) de locuteurs de langues différentes » (CECRL, 2001 : 71).

Le CECRL distingue entre la *médiation orale et écrite* et assigne, à chaque catégorie, des activités spécifiques. Les activités de médiation orale relèvent de l'interprétation, alors que les activités de médiation écrite reposent sur des activités de traduction. Les activités d'interprétation se déroulent dans un cadre formel (interprétation simultanée lors des congrès, conférences, réunions, consécutive lors des discours d'accueil, visites guidées, etc.) ou non formel (interactions, négociations, situations mondaines, etc.).

Parmi les activités de médiation écrite, le CECRL identifie la traduction dite « précise » (traduction de contrats, textes de loi, textes scientifiques, etc.), la traduction littéraire, mais aussi le résumé de l'essentiel en L2 ou entre L1 et L2 et la reformulation des textes spécialisés pour non spécialistes.

La médiation comme activité de communication langagière orale et écrite renvoie à des situations de communication identifiables dans le domaine public, professionnel, éducatif et personnel ayant le rôle de faciliter les échanges et la coopération entre utilisateurs de langues et de cultures différentes : « Les activités

langagières de médiation, (re)traitant un texte déjà là, tiennent une place considérable dans le fonctionnement langagier ordinaire de nos sociétés » (CECRL, 2001 : 18).

3.2. La médiation en traduction comme activité de communication interlinguistique et interculturelle

Dans les écrits théoriques, le concept de médiation linguistique renvoie à toute activité de communication interlinguistique visant l'adaptation d'un message oral ou écrit en vue de le rendre intelligible par son utilisateur. C'est l'acception que Louis-Jean Rousseau de l'Office Québécois de la langue française fournit au terme *médiation*, compris en tant que *médiation linguistique* :

« On pourrait définir la médiation linguistique comme toute activité de communication nécessitant la transformation ou l'adaptation d'un message parlé ou écrit, de manière à le rendre intelligible à un public cible dans une situation linguistique donnée. » (Rousseau, 2007 : 1).

Parmi les situations de communication « assimilables à la médiation linguistique », les activités liées à la médiation orale et écrite occupent les premières places : la traduction, l'interprétation, le doublage ou le sous-titrage des films et la localisation. Louis-Jean Rousseau (2007 : 1-2) intègre à la médiation linguistique des situations de communication pouvant être assimilées à des formes de la médiation rencontrées en milieu professionnel, dans le sens spécialisé du terme (*v. supra*) : l'enseignement ; la vulgarisation scientifique et technique ; la communication entre experts de domaines différents ; la communication entre l'Administration publique et les administrés ; la communication entre les médias et le public ; la communication entre les fournisseurs et leurs clients ; l'argumentation commerciale et la publicité ; la protection du consommateur ; la communication entre les niveaux hiérarchiques dans une organisation ; l'intégration linguistique, sociale et culturelle des migrants.

Parmi les situations de communication interlinguistique énumérées, la traduction représente la forme de médiation écrite qui fait l'objet de la présente section. Dans cette perspective, la traduction est comprise en tant que *médiation entre deux situations de communication interlinguistique et interculturelle*. Le traducteur est un *médiateur* entre ces deux situations, étant à la fois récepteur du texte source, mais aussi émetteur, producteur d'un nouveau texte, le texte cible ou texte traduit.

On assiste donc à deux situations de communication qui peuvent être résumées comme il suit :

L'auteur du texte original s'adresse à un public qui appartient à une communauté socio-historique et culturelle déterminée et instaure avec celui-ci une situation de communication (l'auteur et le public source appartiennent à la même communauté linguistique, partageant le même code). Le traducteur s'adresse à son tour à un autre public, différent par rapport à celui source, le public cible, et établit une nouvelle situation de communication, dans un autre contexte socio-historique et culturel. Les récepteurs des textes source et cible appartiennent à des communautés

linguistiques différentes et à des espaces culturels différents. Ces récepteurs ont des attentes différentes et des besoins différents.

La médiation, linguistique et culturelle, peut être comprise en tant qu'adaptation d'un message écrit ou oral en vue de le transmettre de manière adéquate à un public différent, linguistiquement et culturellement, par rapport au public source.

L'intention ou le but communicatif a un rôle très important dans la définition du concept de *médiation linguistique et culturelle* dans le domaine de la traduction. L'auteur du texte source produit un texte avec une certaine intention : informer, convaincre, faire agir, émouvoir, etc. Ce texte a une fonction qui sert aux intérêts ou aux besoins de l'utilisateur final. Dans le cas de la traduction, la fonction des textes source et cible peut être différente.

Les études sur les formes de la médiation en traduction sont nombreuses et portent sur différents domaines.

Par exemple, Marjorie Agrifoglio (2004: 158) a démontré que le rôle de l'interprète dans le contexte des négociations des traités conclus avec les Autochtones du Canada entre 1850 et 1923 avait dépassé le cadre de la médiation linguistique cumulant les fonctions de « négociateur », d'« informateur » et de « conseiller ».

Dans d'autres écrits, Mathieu Guidère (2010, 2011 : 51) considère que la médiation humanitaire intervient lors de missions humanitaire internationales qui nécessitent la présence sur le terrain d'interlocuteurs utilisant des langues différentes. La communication entre ces interlocuteurs institue une forme de médiation dite « humanitaire multilingue » :

« La médiation humanitaire multilingue désigne l'action d'information, de communication et de sensibilisation menée par certaines institutions internationales et organisations non-gouvernementales auprès de populations caractérisées par une diversité linguistique et culturelle qui nécessite la participation d'intermédiaires langagiers tels que des interprètes ou des traducteurs » (Guidère, 2011 : 51).

4. Conclusion

Le concept de médiation ne cesse de s'enrichir de significations multiples à l'avènement de la multiplication des formes de la communication et des savoirs. L'étude des significations du concept en langues et en traduction a mis en évidence des formes de communication relevant, d'une part, de la médiation écrite et orale, et d'autre part, de la médiation linguistique et culturelle, ainsi que le profil du traducteur comme *médiateur* entre deux situations de communication interlinguistique et interculturelle.

L'évolution du concept est en étroite relation avec les différentes perspectives d'étude, qu'il s'agisse de médiation linguistique et culturelle en traduction, de médiation orale et écrite dans le domaine des langues ou de formes de manifestation plus spécifiques, selon le domaine d'application, comme c'est le cas de la « médiation humanitaire multilingue » (Guidère, 2010, 2011). À l'heure actuelle, le concept fait

l'objet de problématiques traitées dans le cadre d'ouvrages (Hamaoui Najwa, 2019) ou de colloques (*L'Europe littéraire : création et médiation*, 2020ⁱⁱⁱ, *La médiation autour du livre de jeunesse en Europe au XXIe siècle*, 2020^{iv}).

Références bibliographiques

1. Agrifoglio, M., 'Au-delà de la médiation linguistique : le rôle de l'interprète dans les négociations des traités conclus avec les Autochtones du Canada (1850-1923)', in *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, Vol. 17, No 2, 2004, p. 143-159.
2. Bonafé-Schmitt, J.-P., *La médiation*, Paris: La Documentation Française, 2002.
3. Davallon, Jean, 'La médiation: la communication en procès?', in *Médiation et information*, No 19, 2003, p. 37-59. http://www.mei-info.com/wp-content/uploads/revue19/ilovepdf.com_split_3.pdf (Consulté le 3.09.2020)
4. Guillaume-Hofnung, M., *La médiation*, Paris : PUF, 2005.
5. Guidère, M. (sous la direction de), *Traduction et médiation humanitaire*, Paris: Editions Le Manuscrit, 2010.
6. Guidère, M., 'La médiation humanitaire multilingue. Un discours pour la paix', in *Revue française de linguistique appliquée*, Vol. XVI, No 1, 2011, p. 51-62.
7. Gorghiu, A. et al, *Medierea oxigen pentru afaceri*, București: Universul Juridic, 2011.
8. Hamaoui, N., *Médiation linguistique: enjeux culturels et médiatiques à l'ère du numérique*, Timișoara: Editura Politehnica, 2019.
9. Pop, M.-C., *La traduction. Aspects théoriques, pratiques et didactiques*, Timișoara: Editura Orizonturi Universitare, 2013.
10. Rousseau, L.-J., 'La médiation linguistique : vers l'adaptation des principes méthodologiques et des pratiques terminographiques', in *Realiter*, Bertinoro, 2007, p. 1-15. http://www.realiter.net/wp-content/uploads/2013/07/Louis-Jean_Rousseau.pdf (Consulté le 3.09. 2020)
11. *** (2001), *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues*, Conseil de l'Europe, <http://www.coe.int/t/dg4/portfolio/documents/cadrecommun.pdf> (Consulté le 5.09.2020).
12. *** *Trésor de la langue française informatisé (TLFI)*, <http://atilf.atilf.fr/> (Consulté le 3.09.2020).

ⁱ Directive 2008/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale.

ⁱⁱ « un mode alternatif de résolution des conflits, une procédure volontaire et confidentielle par laquelle un tiers neutre, impartial et sans pouvoir de décision – le médiateur – aide les parties à parvenir à une entente mutuelle en vue de résolution immédiate du conflit » (Gorghiu et al, 2011 : 47, c'est nous qui traduisons).

ⁱⁱⁱ <https://calenda.org/705877>

^{iv} <http://cnlj.bnf.fr/fr/page-evenement/la-m-diation-autour-du-livre-de-jeunesse-en-europe-au-xxie-si-cle-appel>